

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 07 MARS 2018

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, de la Municipalité. Il adresse également ses salutations à la presse et au public.

Le Président demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de Monsieur Philippe Girardin, Conseiller communal, qui s'en est allé il y a une semaine. Nos pensées vont à sa famille et à tous ses proches.

La secrétaire procède à l'appel : 24 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Excusés : Mesdames Marie-Noëlle Bourgeois et Martine Marguerat.
Messieurs Christian Jan et Roman Tarnovsky.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017 et ses annexes par courrier. Il est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation d'une nouvelle Conseillère.
2. Préavis n° 1/2018 – sur la réfection du Chemin de Renolly.
3. Renseignements de la Municipalité,
4. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE.

Le Président demande à Madame Mélissa Garcia de s'avancer pour prêter serment :

"Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer".

Madame Mélissa Garcia promet.

Le Président la remercie et la félicite. Il lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Lavigny.

2. PREAVIS N°1/2018 – SUR LA REFECTION DU CHEMIN DE RENOLLY

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, donne lecture du préavis et présente divers plans sur la réfection du Chemin de Renolly, soit du tronçon qui débute au carrefour avec la route d'Etoy et se termine vers l'entrée du domaine des Remans et du manège.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Benoît Croset demande si un calcul a été fait au niveau du trafic, incluant les véhicules liés à l'Institution et tracteurs/machines agricoles circulant également sur ledit chemin et comment est prévu l'entretien des canalisations, de la cunette ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond concernant la circulation qu'il n'y a pas eu de "comptage" car il faut faire une demande auprès du Canton. On sait qu'il y a une légère augmentation du trafic qui est due aux nouvelles constructions de l'Institution. Au niveau agricole...c'est le statut quo depuis de nombreuses années. Concernant les canalisations, certaines grilles sont anciennes et doivent être remise à jour car elles n'ont pas forcément un "dépotoir " qui retient les détritrus de la route lors de fortes pluies. Ceux-ci seront nettoyés manuellement ou mécaniquement. L'entretien se fera annuellement, ou tous les deux à trois ans... à surveiller. Eliminer ces gravillons et autres déchets préserve les canalisations et le collecteur communal.
- Monsieur Pierre-Yves RoCHAT demande si des travaux sont prévus par les réseaux tels que Swisscom et autres tiers (gaz, ...) ? Est-ce qu'ils ont des tuyaux à changer, des améliorations à faire ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que le réseau du gaz est communal et est en parfait état. La SEFA profitera des travaux pour ajouter un tube sur une partie de la route, direction route d'Etoy. Quant à la Romande Energie et Swisscom, ceux-ci ont décliné la proposition et n'entreprendrons aucune action. En conséquence, un courrier leur sera adressé spécifiant qu'un permis de fouille ne sera pas octroyé et il sera interdit d'entreprendre des ouvrages pendant cinq, dix ou quinze ans.
- Madame Myriam Cornaz demande concernant l'éclairage s'il y a remplacement ou création d'autres sources de lumière.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'actuellement il y a deux lanternes sur les toits. Ces sources de lumière seront disposées de l'autre côté de la route et sur des mâts. Une troisième sera ajoutée. Il s'agit d'améliorer la luminosité mais pas au point de lire son journal.
- Madame Myriam Cornaz s'interroge sur la sécurité des grilles et demande si celles prévues dans le futur ouvrage seront identiques à celles sises sur la Vieille Route de l'Etraz car elle ne les trouve pas satisfaisantes ; l'ouverture est trop grande. Il y a des piétons et des enfants qui prennent ce chemin et on peut tomber à l'intérieur...Est-ce que les normes sont respectées ? Est-ce que lors des travaux, les autres grilles du village seront aussi vérifiées et changées pour être mises aux normes, ceci par souci de sûreté ?

Le Président rappelle que la discussion se porte sur le préavis municipal en cours et souhaite que les questions restent dans le contexte de celui-ci.

- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, confirme que les grilles sont aux normes actuelles et qu'elles présentent des différences par rapport aux anciennes qui datent de trente ans : il n'est pas possible de soulever une grille avec les mains car elles sont

munies d'une sorte de mécanisme et différents aspects sont pris en compte afin d'éviter par exemple que les roues des trottinettes restent crochées.

- Monsieur Philippe Estiévenart relève que l'éclairage public sera avec des ampoules LED, dont l'intensité sera diminuée automatiquement entre 23h et 6h. Il demande s'il est possible d'instaurer un éclairage qui ne s'active que lors du passage des piétons ou des véhicules ? Sa deuxième question concerne la couverture de la route : il demande s'il faut une autorisation du Canton pour la pose d'un revêtement anti-bruit ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond concernant la première question : non, il n'y aura pas d'éclairage avec détecteur de présence. Au niveau routier/véhicule...à savoir si cela est autorisé ! Concernant le revêtement de la route anti-bruit : il existe le "cadastre du bruit routier du Canton" qui prend des mesures en tenant compte du trafic journalier et détermine les niveaux sonores. En l'occurrence, le chemin de Renolly n'est pas soumis à ces mesures. Un revêtement phono-absorbant perd la moitié de son efficacité au bout de cinq ans.
- Madame Michèle Salanon relève que le chemin après le domaine des Remans est en mauvais état : des trous conséquents retiennent l'eau. Elle demande s'il serait envisageable de combler ces trous lors des travaux sur le chemin de Renolly ? Est-ce que le chemin est communal ou à l'Institution de Lavigny ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que le chemin est communal jusqu'à la "Gouille".
Il faut différencier un chemin de campagne et un chemin urbain. L'énergie pour la réfection n'est pas la même. Ces chemins de campagne n'ont pas de collecteur d'eau de pluie ; le but de la récupération des eaux de pluie est de les ré-infiltrés. Dans ledit cas, l'objectif est que l'eau s'infilte dans les abords du chemin. À la suite d'un effondrement, on peut, par exemple, faire un travail d'entretien comme des "saignées" dans les talus pour permettre l'évacuation des eaux. Il ajoute qu'il en prend bonne note.
- Madame Cathy Zanola Rossier précise, à la suite de l'intervention de Monsieur Philippe Estiévenart sur l'éclairage avec détecteur de présence, que cela existe également pour les routes avec circulation de véhicules.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des finances est chargée d'étudier ce préavis et de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal.

La Commission Ad hoc qui est chargée de l'étude de ce préavis sur la partie technique et non financière est composée de : Monsieur Christian Brocard, qui présidera la séance.

Mesdames Michèle Salanon, Cathy Zanola Rossier et Messieurs Denis Delapierre et Neil Forsyth en tant que Membres.

Elle rapportera également lors de la prochaine séance du Conseil communal prévue le 16 mai 2018.

Les deux Commissions peuvent se consulter afin de ne pas poser les mêmes questions à la Municipalité.

3. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Rémy Wulliens avise que la route Lavigny - Etoy sera fermée à la circulation dès lundi prochain jusqu'au weekend de l'Ascension.
- Monsieur Christian Grin informe :
 - Concernant l'Auberge : La chaudière a dû être remplacée au mois de janvier. En sus, quelques soucis avec la chambre froide. Il y a une perte de gaz et des recherches sont à faire pour étanchéifier le système.
 - Concernant la Grande Salle : les réparations d'étanchéités ont été effectuées un peu avant Noël et il n'y a plus d'eau qui s'écoule dans la salle. À la suite des dernières chutes de neige, on s'est aperçu que celles-ci s'engouffrent dans le petit local d'aération, et à l'école de l'eau passe par les verrières. En conséquence, il faudra également étanchéifier.
 - Pour les moloks : ils ont bien fonctionné en 2017, et le 4 janvier 2018 un molok sis au chemin des Caronies a eu un problème. Quelques soucis pour le remettre en fonction et du temps à patienter...avec toutes nos excuses. Maintenant tout fonctionne.

Monsieur Grin souhaite que, dès qu'un molok est en panne ou présente un problème de fonctionnement, de bien vouloir lui envoyer un SMS ou un courriel à la Municipalité et il remercie d'avance.

- Monsieur Willy Favre annonce :
 - Concernant les jardins familiaux : il y a sept lots et une place de parc en location pour la personne vivant à proximité. Rendez-vous est fixé le 15 courant avec les personnes ayant manifestés un intérêt pour ces jardins afin d'expliquer les charges y afférents. Les lots seront disponibles dès la fin de ce mois. Les aménagements sont précaires car il y a d'autres projets à l'étude pour ce secteur.
 - Journée du "Coup de balai" fixée le 24 mars 2018 : il est demandé de l'aide pour animer certains postes. Madame Cathy Zanola Rossier répondra à vos questions.
- Monsieur Bernard Rochat communique :
 - Le SDIS Etraz Région va rembourser CHF 3.- par habitant pour 2017. La Commune de Lavigny a un DAP (détachement d'appui) qui va disparaître. Dorénavant, cela s'appellera le DAP d'Aubonne composé de vingt sapeurs pompiers et un véhicule ; ceci est le résultat de la fusion de deux DAP qui seront stationnés à Lavigny.
 - Un radar se trouve à Lavigny mais également sur la vieille route de l'Etraz. À la suite d'un entretien téléphonique avec les ASP d'Aubonne (assistant de sécurité public) il s'avère que certains habitants du Vallon se sont plaints de la vitesse des véhicules ; ils ont installé un radar à leur frais pour le contrôle de vitesse et comptabiliser le nombre de véhicule circulant sur cette route.

- En parlant d'éclairage public, le Syndic invite les habitants à aller voir la maison de Monsieur Olivier Rochat qui est joliment éclairée afin de voir l'impact d'une ampoule LED sur une route. Il souligne qu'il existe des normes pour l'éclairage des routes.

La parole n'est plus demandée.

4. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Madame Cathy Zanola Rossier apporte des précisions sur la journée "Coup de balai". Il y aura l'arrachage de la renouée du japon qui est une plante invasive ainsi qu'un "petit coup de neuf" à la boîte d'échange qui se trouve à la déchetterie. Elle demande si des personnes pourraient venir soutenir/accompagner d'autres villageois à se déplacer dans les différents endroits choisis pour le ramassage des déchets ou la renouée du japon, ou aider les jeunes à peindre la boîte d'échange.
- Monsieur Benoît Croset se permet de rebondir sur le sujet de la chambre froide de l'Auberge. Des travaux ont été fait sur celle-ci et le circuit de refroidissement. Tout a été refait il y a environ 10 ans sauf le carrelage. Il a remarqué que la porte de ce local a été changée et il trouve que c'est un surinvestissement par rapport à ce qui existe actuellement.
Il demande ce qui en est du contrat d'entretien en lien avec le système de refroidissement ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que le problème de la porte était la serrure. Trois serruriers sont intervenus ; il n'était pas possible de bloquer la porte et pas de pièce de rechange existant pour faire une réparation. La solution restante était son remplacement ce qui a été fait l'année passée.
Il y a une fuite de gaz et il faut faire divers tests pour la trouver (vider et remettre de l'azote, contrôler les joints, ...). En conséquence, ceci ne fait pas partie du contrat/service d'entretien. Cette anomalie a été découverte dans le circuit lors du contrôle d'entretien selon le contrat.
- Monsieur Benoît Croset soulève que si l'infrastructure de la chambre froide est toujours en carrelage, comme il l'a connue, on sait qu'il y a déperdition sur l'appartement au-dessus et sur la terrasse qui givrait. Peut-être que cette déperdition entraîne une suractivité du système de refroidissement et provoque ces pertes de gaz ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que l'été passé on ne s'est pas aperçu d'une déperdition sur la terrasse.
Concernant le carrelage, le service de l'hygiène lors de son passage a découvert des problèmes de salubrité pour cause du carrelage qui ne montait pas jusqu'au plafond. Depuis, cela a été mis aux normes.
- Madame Michèle Salanon rappelle que lors de la séance du Conseil en décembre 2017, elle a évoqué l'hypothèse d'organiser un repas du Conseil avec un sanglier à la broche. En conséquence, elle propose d'organiser lors de la séance du Conseil du mois de juin la broche au stand de Lavigny. Le sanglier sera acheté à la faune (garde-faune) pour CHF 5.-/kg. Ce repas ne remplace pas celui de la fin de l'année.

Le Président propose d'avancer l'heure de la séance du Conseil à 18h15 au lieu de 20h15. Le budget est estimé à CHF 30.-/personne. Le flyer pour l'inscription sera envoyé avec la prochaine convocation. À la suite du sondage, le Conseil et la Municipalité donnent leur accord.

- Madame Myriam Cornaz renouvelle sa demande concernant les grilles hors norme à remplacer. Elle demande si la Municipalité a reçu un recours des autorités pour sécuriser ou autre ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, souligne "qu'entend-t-on par norme" ; norme de construction ? ou quelque chose qui est existant et que l'on profitera d'améliorer, de mettre aux normes, le jour où il y aura des travaux ?
Profiter des ouvrages pour ces changements...oui ; des dépenses par sécurité parce qu'une personne à l'idée de s'enfiler dans une grille ! Il faut être objectif.
- Madame Myriam Cornaz fait observer que c'est sur une voie publique, il y a beaucoup de passages, des piétons. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de problème.

Sa question suivante concerne l'arbre coupé chez Madame Schwab. Elle demande si c'est la Commune qui a fait le travail ou si c'est la propriétaire.

- Le Syndic répond que c'est une propriété privée.
- Madame Myriam Cornaz constate que la Commune est intervenue pour ramasser les branches tombées sur la route.
- Monsieur Christian Brocard informe que le département hospitalier de neuroréhabilitation sis à l'Institution de Lavigny ouvrira ses portes le samedi 17 mars 2018 dans le cadre de la "semaine du cerveau".

Le Centre de recherche interdisciplinaire en neuroplasticité et neuroréhabilitation sont le résultat de la collaboration entre de département des neurosciences cliniques du CHUV et l'Institution.

Une occasion à ne pas manquer de visiter ce département.

- Monsieur Philippe Estiévenart demande si des trajets de bus seront organisés lors de la fermeture de la route Etoy-Lavigny ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que la ligne de bus allant sur Etoy sera fermée également pour les bus et bus scolaire.
CarPostal passera par Villars s/Yens, rejoindra Etoy. Conséquence : le départ sera quatre minutes plus tôt.
Les arrêts à l'Institution de l'Espérance à Etoy et à la Romanèche sont supprimés. Un bus est prévu pour le personnel.
La liaison, entre Etoy gare et St.-Livres, est maintenue.
- Madame Myriam Cornaz avise que les parents ayant des enfants scolarisés ont été informés. Elle demande s'il y a une information générale pour la population de Lavigny ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que CarPostal a indiqué les modifications sur le panneau d'affichage ainsi que sur internet ; les horaires ont été adaptés.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie l'Assemblée et souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 16 mai 2018 à 20H15.

Il clôt la séance à 21H15

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone